

*des Princes &c. Fevrier 1722.* 85

Sadite Majesté ; Et de la part de S. M. Czarienne Mr. le Comte Jacob Daniel Bruce, son Aide de Camp General, Président des Colleges des Mineraux & des Manufactures, & Chevalier des Ordres de St. André & de l'Aigle blanc, & Mr. Henri Jean Frederic Osterman, Conseiller Privé de la Chancellerie de Sa Majesté Czarienne ; lesquels Ministres s'étans assemblez à *Newstad*, ont fait l'échange de leurs pouvoirs, & après avoir imploré l'assistance Divine, ils ont mis la main à cet important & salutaire Ouvrage, & ont conclu, par la grace & benediction de Dieu la Paix suivante entre la Couronne de Suede & S. M. Czarienne.

#### ARTICLE PREMIER.

Il y aura dès à present & jusqu'à perpetuité une Paix inviolable par Terre & par Mer, de même qu'une sincere union & une amitié indissoluble, entre S. M. le Roi Frederic premier Roi de Suede, des Gots & Vandales, ses Successeurs à la Couronne & au Royaume de Suede, ses Domaines, Provinces, Pais, Villes, Vassaux, Sujets & Habitans, tant dans l'Empire Romain, que hors dudit Empire, d'une part ; & S. M. Czarienne, Pierre premier, Empereur de toute la Russie, &c. ses Successeurs au Trône de Russie, & tous ses Pais, Villes, Vassaux, Sujets, & Habitans, d'autre part. De sorte qu'à l'avenir les deux parties pacifiantes ne commettront, ni ne permettront qu'il se commette aucune hostilité, secretement ou publiquement, directement ou indirectement, soit par les leurs ou par les autres ; elles ne donneront non plus aucun secours aux ennemis d'une des deux parties pacifiantes, sous quelque pré-